



RESOLUTIONS N° 18 /2025/PR/MCA-Reg/CA
ISSUES DE LA SEPTIEME SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MCA-BENIN REGIONAL
20 mars 2025
Salle 402, MCA-BENIN REGIONAL

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin Régional ("**MCA-Bénin Régional**") s'est réuni le **jeudi 20 mars 2025**, en sa septième session ordinaire, au siège du MCA-Bénin Régional, salle 402, Cotonou, en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 14 mars 2025, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C. 1 (b) de l'Accord de Don, de l'article 16 du Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional et de la section 3.13 (a) des Statuts du MCA-Bénin Régional (les "**Statuts**").

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le Millennium Challenge Corporation ("**MCC**") et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 14 décembre 2022 (l'"**Accord de Don**") ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional (le "**Décret**") le Gouvernement a créé le MCA-Bénin Régional pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don et des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum requis pour tenir la session a été atteint conformément aux dispositions de l'article 16 du Décret, de la section 3.13 (b)(i) des Statuts ;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National du MCA-Bénin Régional au cours de la présente session, et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE chaque membre du Conseil d'Administration présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la septième session ordinaire ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après avoir suivi le compte rendu de l'impact du décret du président américain daté du 20 janvier 2025, relatif à la suspension de l'aide américaine au développement sur le Compact Régional du Bénin :

- instruit la Coordination Nationale à l'effet de prendre toutes dispositions appropriées dans l'objectif de minimiser cet impact et de sauvegarder les intérêts du Bénin ;

- instruit la Coordination Nationale à l'effet de procéder au paiement des salaires de l'ensemble du personnel pour les mois de février et mars 2025 avec les ressources indiquées par le gouvernement ;
- instruit le Coordonnateur national à l'effet de procéder à la suspension des contrats de travail du personnel du MCA-Bénin Régional, y compris une partie du Personnel Clé, de sorte à ne maintenir que le Personnel Clé indispensable jusqu'à la reprise du cours normal des activités du Programme selon l'option que retiendra le gouvernement américain. Cette action devra être mise en œuvre pour compter du mois d'avril 2025, et ce conformément aux dispositions légales en la matière.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs, approuve les documents de décaissement de la Contribution du Gouvernement (GoB) ci-après, pour le trimestre d'avril à juin 2025 :

1. Budget Détaillé,
2. Rapport Financier Détaillé,
3. Demande de Décaissement,
4. Note Explicative,
5. La demande de réallocation.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après discussions, instruit la Coordination Nationale à l'effet de lui soumettre les documents non examinés en cours de session, après la levée de la suspension de l'aide américaine au développement prononcée par le gouvernement américain le 20 janvier 2025.

Il s'agit :

- des documents relatifs au décaissement du Fonds de Développement du Compact (CDF) pour le trimestre d'avril à juin 2025 ;
- des documents relatifs au décaissement du Fonds de Facilitation du Programme (CFF) pour le trimestre d'avril à juin 2025 ; et
- du Plan de Passation des Marchés couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général du MCA-Bénin Régional sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 20 mars 2025.

/S/

Nom : Abdoulaye BIO TCHANE

Titre : Président du Conseil d'Administration

/S/

Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE

Titre : Conseiller Général du MCA-Bénin Régional,
Secrétaire du Conseil d'Administration